

GUIDE DES ETUDES

Mai 2012

Déroulement des études musicales

Les études musicales sont organisées en cycles prenant en compte le rythme individuel d'acquisition de chacun.

Selon l'âge, la motivation ou les souhaits de pratique artistique, plusieurs cursus sont proposés à partir du 2^{ème} cycle.

Les études musicales sont construites autour de trois axes :

- la **pratique instrumentale individuelle**, pour l'acquisition des compétences techniques nécessaires ;
- l'acquisition des **éléments du langage musical** (formation musicale, culture musicale, harmonie, arrangement, etc...) pour la lecture et la compréhension des textes musicaux ;
- la **pratique collective** instrumentale ou vocale, en grande ou petites formations, qui donne une finalité aux apprentissages et constituera le cadre d'une future pratique en amateur.

Tableau des cursus

<p>Tableau en cours</p>

EVEIL MUSICAL ET CORPOREL

Avant d'aborder les études instrumentales, l'éveil musical et corporel est une découverte sensorielle de la musique à travers des activités vocales, rythmiques et corporelles basées pour une large part sur la rythmique Dalcroze.

Parallèlement à ces activités, les enfants découvrent différents instruments proposés au Conservatoire à travers des présentations. Ils auront également la possibilité de fixer leur choix d'instrument grâce à des rencontres avec les professeurs dans les disciplines pour lesquels ils manifestent de l'intérêt.

L'éveil musical et corporel s'effectue en **1 an**.

Objectifs pédagogiques

L'année d'Eveil musical et corporel vise à :

- développer la curiosité et la motivation
- prendre conscience du corps et de l'espace
- développer l'écoute et la mémorisation
- pratiquer ensemble (mouvements, chant,...)
- se familiariser avec les notions et le vocabulaire musical

L'ensemble des notions sont abordées par l'oralité, sans codages écrits.

Le cours d'Eveil musical et corporel a une durée de 1h par semaine.

Accès

L'éveil musical et corporel s'adresse aux enfants de niveau CP.

Ils sont accueillis dans la limite des places disponibles, avec un maximum de 18 enfants par cours. Les enfants domiciliés sur la Communauté d'agglomération sont prioritaires.

Evaluation

Elle passe en large part par des rencontres directes entre les enseignants et les parents. Elle permet de faire le point sur l'année d'éveil et de situer l'enfant dans ses acquisitions, ses difficultés et sa motivation.

Sur demande, un bilan écrit peut-être adressé aux parents en fin d'année.

Tous les élèves passent en 1^{er} cycle instrumental dans la discipline instrumentale de leur choix, dans la limite des places disponibles.

LE 1^{ER} CYCLE

Le premier cycle permet de confirmer le choix de discipline instrumentale, de poser les bases de la pratique musicale individuelle et collective et de construire la motivation.

C'est un cycle **tronc commun** d'une durée moyenne de **5 ans**. Sauf cas de force majeure, la durée totale dans le cycle ne peut excéder **6 ans**.

Contenu

1c1 Instrument 30mn/semaine	FM 1h/semaine	Chorale 45mn/semaine		Productions publiques
1c2 Instrument 30mn/semaine	FM 1h15/semaine	Chorale 45mn/semaine		Productions publiques
1c3 Instrument 30mn/semaine	FM 1h15/semaine	Chorale ou orchestre 45mn à 1h/semaine		Productions publiques
1c4 Instrument 30mn/semaine	FM 1h15/semaine	Chorale ou orchestre 45mn à 1h15/semaine	Option facultative	Productions publiques
1c5 Instrument 30mn/semaine	FM 1h30/semaine	Chorale ou orchestre 45mn à 1h15/semaine	Option facultative	Productions publiques

A partir du niveau 1c4, les instruments polyphoniques et « hors orchestre¹ » peuvent choisir entre la chorale et une option en lien avec leur spécificité.

Accès

Le 1^{er} cycle s'adresse aux enfants à partir de 7 ans ou niveau scolaire CE1.

L'accès se fait par simple inscription en fonction des places disponibles dans la discipline instrumentale demandée. Les enfants domiciliés sur la Communauté d'agglomération ou issus de l'Éveil musical et corporel sont prioritaires.

Les nouveaux élèves non débutants peuvent intégrer le 1^{er} cycle dans la limite des places disponibles. Ils sont affectés dans les cours et ensembles correspondant à leur niveau musical effectif.

Les élèves âgés de 9 à 14 ans sont intégrés dans des classes de FM spécifiques dont le contenu est adapté à leur âge. Le cours a une durée de 1h30.

¹ Accordéon, guitares, claviers, percussions

Evaluation

EN COURS DE CYCLE :

- **Instrument, FM, chœur et orchestre** : une fiche annuelle de contrôle continu est remplie courant mai et adressée aux familles. Cette fiche comporte une évaluation écrite et une évaluation graphique, remplies par le professeur. Elle comprend également une partie d'auto-évaluation, remplie par l'élève avec l'aide des enseignants.

Une fiche de bilan peut être remplie par le professeur en charge du groupe lorsque l'élève participe à un projet de production (hors concerts des orchestres et chorales obligatoires). Cette fiche est transmise aux familles et intégrée au dossier de l'élève au Conservatoire.

EN FIN DE CYCLE :

Le changement de cycle est effectif par la validation des trois unités de valeur suivantes :

1/ Instrument : réalisation d'une « production terminale » devant un jury extérieur invité.

La production terminale comprend 4 unités de valeur :

- une prestation individuelle
- une prestation collective
- une création
- un travail documentaire écrit ou oral

Sont autorisés à présenter la production terminale les élèves ayant atteint le niveau nécessaire et ayant suivi au moins 4 années du cycle.

L'ensemble des dispositions régissant la production terminale fait l'objet d'un document spécifique².

2/ FM : contrôle continu et bilan interne à partir de contrôles de classe, notes de cours, etc....

Les élèves passent en cycle supérieur après validation du niveau 1C5 par le professeur.

3/ Chœur ou orchestre : contrôle continu portant sur les qualités techniques et musicales de l'élève, le comportement en répétition et vis-à-vis du groupe ainsi que le travail personnel.

L'affectation dans une formation instrumentale ou vocale est liée au niveau instrumental réel de l'élève et est décidée par concertation entre les professeurs concernés.

Dispositions diverses

En fin de 1^{er} cycle, un élève ayant validé la FM sans avoir validé la partie instrumentale peut suspendre l'apprentissage de la formation musicale. S'il veut poursuivre en 2^{ème} cycle « Projet d'élève », il devra reprendre les cours de FM une fois la partie instrumentale acquise.

A l'inverse, un élève ayant validé la partie instrumentale (production terminale) ne peut être admis en cursus « Instrumental » avant d'avoir validé la partie FM.

² « Evaluation, mode d'emploi », disponible sur demande.

LE 2^{ÈME} CYCLE

Le 2^{ème} cycle permet d'acquérir les connaissances de base pour une pratique musicale autonome. Il permet également de découvrir les différentes esthétiques proposées au Conservatoire³ et d'individualiser son parcours.

Le 2^{ème} cycle a une durée moyenne de **4 ans**. Sauf cas de force majeure, la durée totale dans le cycle ne peut excéder **5 ans**.

Le 2^{ème} cycle propose deux parcours : le **cur sus** « **Projet d'élève** » à vocation diplômante et le **cur sus** « **instrumental** » reposant uniquement sur l'évaluation continue.

Après un tronc commun de **2 ans**, le cursus « Projet d'élève » propose lui-même **3 dominantes** : **instrument/voix, pratique d'ensemble ou création**.

Si l'élève ne précise pas de choix lors de l'inscription, il est placé par défaut en dominante « instrument ».

A partir du niveau 2c3, l'élève peut également intégrer le **Cursus Jazz** (voir p.13)

LE 2^{ÈME} CYCLE « PROJET D'ELEVE »

2c1 Instrument 30mn/semaine	FM 1h30/semaine	Chorale ou orchestre 1 à 2h/semaine	Option facultative	Productions publiques
2c2 Instrument 30mn/semaine	FM 1h30/semaine	Chorale ou orchestre 1 à 2h/semaine	Option facultative	Productions publiques

Dominante Instrument /voix

2c3 – 2c4 Instrument 45mn/semaine	FM 1h30/semaine	Chorale ou orchestre 1 à 2h/semaine	Option facultative	Productions publiques
--	--------------------	--	--------------------	--------------------------

Dominante Pratique d'ensemble

2c3 – 2c4 Instrument 30mn/semaine modulable	FM 1h30/semaine	Chorale ou orchestre 1 à 2h/semaine	Option d'ensemble	Productions publiques
---	--------------------	--	----------------------	--------------------------

Dominante Création

2c3 – 2c4 Instrument 30mn/semaine modulable	FM 1h30/semaine	Chorale ou orchestre 1 à 2h/semaine sur une session	Option de création	Productions publiques
---	--------------------	---	-----------------------	--------------------------

³ Voir document « Activités et fonctionnement »

Accès

Les élèves ayant suivi et validé le 1^{er} cycle au Conservatoire de Villefranche peuvent accéder au 2^{ème} cycle et sont prioritaires.

Les nouveaux élèves peuvent également intégrer le 2^{ème} cycle dans la limite des places disponibles. Ils sont affectés dans les cours et ensembles correspondant à leur niveau musical effectif.

Evaluation

EN COURS DE CYCLE

- **Instrument, FM, chœur et orchestre** : une fiche annuelle de contrôle continu est remplie courant mai et adressée aux familles. Cette fiche comporte une évaluation écrite et une évaluation graphique, remplie par le professeur. Elle comprend également une partie d'auto-évaluation, remplie par l'élève avec l'aide des enseignants.

Une fiche de bilan peut être remplie par le professeur en charge du groupe lorsque l'élève participe à un projet de production (hors concerts des orchestres et chorales obligatoires). Cette fiche est transmise aux familles et intégrée au dossier de l'élève au Conservatoire.

EN FIN DE CYCLE :

Le changement de cycle est effectif par la validation des quatre unités de valeur suivantes :

1/ Instrument : réalisation d'une « production terminale » devant un jury extérieur invité.

La production terminale comprend 4 unités de valeur :

- une prestation individuelle
- une prestation collective
- une création
- un travail documentaire écrit ou oral

Sont autorisés à présenter la production terminale les élèves ayant suivi au moins 3 années du cycle avec l'ensemble des matières.

L'ensemble des dispositions régissant la production terminale fait l'objet d'un document spécifique⁴.

2/ FM : contrôle continu et bilan interne à partir de contrôles de classe, notes de cours, etc....

Les élèves passent en cycle supérieur après validation du niveau 2c3 ou 2c4 par le professeur.

3/ Chœur ou orchestre : contrôle continu portant sur les qualités techniques et musicales de l'élève, le comportement en répétition et vis-à-vis du groupe ainsi que le travail personnel.

L'affectation dans une formation instrumentale ou vocale est liée au niveau instrumental réel de l'élève et est décidée par concertation entre les professeurs concernés.

4/ Projets : l'élève doit avoir participé à au moins **3 projets de productions** dans le cycle, hors concerts des orchestres ou chœurs obligatoires.

La partie collective de la production terminale est comptabilisée dans les 3 projets de cycles.

⁴ « Evaluation, mode d'emploi », disponible sur demande.

Dispositions diverses

Un élève ayant validé la FM sans avoir validé la partie instrumentale peut suspendre l'apprentissage de la formation musicale. S'il veut poursuivre en 3^{ème} cycle « cursus projet d'élève » il devra reprendre la formation musicale une fois la partie instrumentale acquise.

A l'inverse, un élève ayant validé la partie instrumentale (production terminale) ne peut être admis en cursus « Instrumental » avant d'avoir validé la partie FM.

La validation des quatre unités de valeur et des projets permet d'obtenir le **Brevet d'Etudes Musicales**.

LE 2^{ÈME} CYCLE « INSTRUMENTAL »

Contenu

2c1 à 2c4 Instrument 30mn/semaine	Chorale ou orchestre 1 à 2h/semaine	Option facultative	Productions publiques
--	--	--------------------	--------------------------

Accès

Les élèves ayant suivi et validé le 1^{er} cycle au Conservatoire de Villefranche peuvent accéder au 2^{ème} cycle « instrumental » et sont prioritaires.

Les nouveaux élèves, issus ou non d'école de musique ou de Conservatoire peuvent intégrer le 2^{ème} cycle « cursus instrumental » après un bilan de niveau en formation musicale et instrument. Si l'élève présente des acquisitions musicales suffisantes, il est inscrit dans les niveaux et cours correspondants.

Dans le cas contraire, il lui est proposé d'intégrer les niveaux et cours de 1^{er} cycle correspondant en FM et instrument.

Evaluation

EN COURS DE CYCLE :

- **Instrument, chœur et orchestre** : une fiche annuelle de contrôle continu est remplie courant mai et adressée aux familles.

Cette fiche comporte une évaluation écrite et une évaluation graphique, remplie par le professeur. Elle comprend également une partie d'auto-évaluation, remplie par l'élève avec l'aide des enseignants.

Une fiche de bilan peut être remplie par le professeur en charge du groupe lorsque l'élève participe à un projet de production (hors concerts des orchestres et chœurs obligatoires). Cette fiche est transmise aux familles et intégrée au dossier de l'élève au Conservatoire.

EN FIN DE CYCLE :

- **Instrument** : contrôle continu
- **Chœur et orchestre** : contrôle continu portant sur les qualités techniques et musicales de l'élève, le comportement en cours ou en répétition ainsi que le travail personnel. L'affectation dans une formation instrumentale ou vocale est liée au niveau instrumental réel de l'élève et est décidée par concertation entre les professeurs concernés.
- **Projets** : l'élève doit avoir participé à au moins **3 projets de productions** dans le cycle, hors concerts des orchestres ou chœurs obligatoires.

LE 3^{ÈME} CYCLE

Le 3^{ème} cycle est celui du développement de l'autonomie dans la pratique musicale et artistique. C'est aussi le cycle qui fixe les choix pour l'avenir (vers une pratique en amateur ou un parcours à vocation professionnelle).

Il a une durée moyenne de **3 ans**. Sauf cas de force majeure, la durée totale dans le cycle ne peut excéder **4 ans**.

Le 3^{ème} cycle propose une poursuite des deux parcours : le cursus « Projet d'élève » diplômant et le cursus « Instrumental » reposant sur l'évaluation continue.

Les 3 dominantes (instrument et voix, pratique d'ensemble et création) sont également proposées.

Si l'étudiant ne précise pas son choix lors de l'inscription, il est placé par défaut en dominante « instrument ».

LE 3^{ÈME} CYCLE « PROJET D'ÉLÈVE »

Contenu

Dominante Instrument

3c1 à 3c3 Instrument 1h/semaine	FM 1h30/semaine Jusqu'à validation des 3 modules.	Chorale ou orchestre 2h à 2h30/semaine	Option facultative	Productions publiques
--	--	---	--------------------	--------------------------

Dominante Pratique d'ensemble

3c1 à 3c3 Instrument 30mn/semaine modulable	FM 1h30/semaine Jusqu'à validation des 3 modules.	Chorale ou orchestre 2h à 2h30/semaine	Option d'ensemble	Productions publiques
---	--	---	----------------------	--------------------------

Dominante Création

3c1 à 3c3 Instrument 30mn/semaine modulable	FM 1h30/semaine Jusqu'à validation des 3 modules.	Chorale ou orchestre 2h à 2h30/semaine sur une session	Option de création	Productions publiques
---	--	--	-----------------------	--------------------------

Accès

Les élèves ayant suivi et validé le 2^{ème} cycle au Conservatoire de Villefranche peuvent accéder au 3^{ème} cycle et sont prioritaires.

Les nouveaux élèves peuvent également intégrer le 3^{ème} cycle dans la limite des places disponibles. Ils sont affectés dans les cours et ensembles correspondant à leur niveau musical effectif.

Evaluation

EN COURS DE CYCLE :

- Instrument, FM, chœur et orchestre : une fiche annuelle de contrôle continu est remplie courant mai et adressée aux familles.

Cette fiche comporte une évaluation écrite et une évaluation graphique, remplie par le professeur. Elle comprend également une partie d'auto-évaluation, remplie par l'élève avec l'aide des enseignants.

Une fiche de bilan peut être remplie par le professeur en charge du groupe lorsque l'élève participe à un projet de production (hors concerts des orchestres et chorales obligatoires). Cette fiche est transmise aux familles et intégrée au dossier de l'élève au Conservatoire.

EN FIN DE CYCLE :

La fin de cycle est effective par la validation des quatre unités de valeur suivantes :

1/ Instrument : réalisation d'une « production terminale » devant un jury extérieur invité.

La production terminale comprend 4 unités de valeur :

- prestation individuelle
- prestation collective
- une création
- un travail documentaire écrit ou oral

Sont autorisés à présenter la production terminale les élèves ayant suivi au moins 2 années du cycle avec l'ensemble des matières.

L'ensemble des dispositions régissant la production terminale fait l'objet d'un document spécifique⁵.

2/ FM : contrôle continu reprenant diverses mises en situation (contrôle interne, notes de cours,...).

Les élèves terminent leurs études de FM par la validation des 3 modules dans la durée du cycle.

3/ Chœur ou orchestre : contrôle continu portant sur les qualités techniques et musicales de l'élève, le comportement en répétition et vis-à-vis du groupe ainsi que le travail personnel.

L'affectation dans une formation instrumentale ou vocale est liée au niveau instrumental réel de l'élève et est décidée par concertation entre les professeurs concernés.

4/ Projets : l'élève doit avoir participé à au moins **3 projets de productions** dans le cycle, hors concerts des orchestres ou chœurs obligatoires.

La partie collective de la production terminale est comptabilisée dans les 3 projets de cycles.

La validation des quatre unités de valeur permet d'attribuer le **Certificat d'Etudes Musicales**.

⁵ « Evaluation, mode d'emploi » disponible sur demande.

LE 3^{ÈME} CYCLE « INSTRUMENTAL »

Contenu

3c1 à 3c3 Instrument 30mn/semaine	Chorale ou orchestre 1 à 2h/semaine	Option facultative	Participation aux productions publiques
--	--	--------------------	---

Accès

Les élèves ayant suivi et validé le 2^{ème} cycle au Conservatoire de Villefranche (Cf. p.8) peuvent accéder au 3^{ème} cycle « instrumental » et sont prioritaires.

Les nouveaux élèves peuvent intégrer le 3^{ème} cycle « cursus instrumental » sous réserve de place disponible dans la discipline instrumentale demandée. Ils doivent passer un bilan de niveau en formation musicale et instrument.

Si l'élève présente des acquisitions musicales suffisantes, il est inscrit dans les niveaux et cours correspondants.

Dans le cas contraire, il lui est proposé d'intégrer les niveaux et cours de 2^{ème} cycle correspondant à ses acquisitions réelles.

Evaluation

EN COURS DE CYCLE :

- **Instrument, chœur et orchestre** : une fiche annuelle de contrôle continu est remplie courant mai et adressée aux familles.

Cette fiche comporte une évaluation écrite et une évaluation graphique, remplie par le professeur. Elle comprend également une partie d'auto-évaluation, remplie par l'élève avec l'aide des enseignants.

Une fiche de bilan est également remplie par le professeur en charge du groupe lorsque l'élève participe à un projet de production (hors concerts des orchestres et chorales). Cette fiche n'est pas transmise aux familles mais intégrée au dossier de l'élève au Conservatoire.

EN FIN DE CYCLE :

- **Instrument, chœur et orchestre** : contrôle continu portant sur les qualités techniques et musicales de l'élève, le comportement en cours ou en répétition ainsi que le travail personnel.

- **Projets** : l'élève doit avoir participé à au moins **3 projets de productions** dans le cycle, hors concerts des orchestres ou chœurs obligatoires.

La validation du cycle permet d'obtenir l'**Attestation de Pratique Musicale**.

LE CURSUS JAZZ

Ce cursus s'adresse aux élèves qui souhaitent acquérir une identité esthétique par une connaissance et une pratique approfondie du répertoire jazz.

Tous les styles de jazz sont abordés à travers les principaux standards : blues, swing, latin, modal,...

Ces standards constitueront le support pédagogique à la fois du cours d'instrument, du cours théorique (harmonie ou arrangement) et de la pratique collective.

L'objectif est d'amener progressivement l'élève à l'autonomie et à la créativité dans ses choix et dans sa pratique du jazz.

Les élèves ayant atteint le niveau 2c3 en cursus « Projet d'élève » ou « Instrumental » peuvent accéder au 1^{er} cycle «Jazz » et sont prioritaires.

LE 1^{ER} CYCLE «JAZZ»

Il a une durée moyenne de **3 ans**. Sauf cas de force majeure, la durée totale dans le cycle ne peut excéder **4 ans**.

Contenu

1c1 Jazz à 1c3 Jazz Instrument 45mn/semaine	Harmonie Jazz 1h/semaine	Combo Jazz 1h30/semaine	Modules complémentaires à valider sur le cycle	Productions publiques
--	-----------------------------	----------------------------	---	-----------------------

Accès

Les nouveaux élèves présentant un niveau musical suffisant peuvent intégrer le 1^{er} cycle « Jazz » sans examen d'entrée, dans la limite des places disponibles.

Le Conservatoire se réserve la possibilité d'effectuer un bilan de connaissances afin de vérifier la concordance des acquisitions réelles de l'élève avec le niveau requis.

Dans tous les cas et avant d'être admis en cursus jazz, les élèves passent un entretien de motivation avec le coordinateur du département jazz.

Evaluation

EN COURS DE CYCLE :

- **Harmonie** : 2 contrôles de connaissances par an
- **Instrument** : évaluation continue
- **Pratique collective** : évaluation interne d'une prestation publique en petite formation.

EN FIN DE CYCLE :

Le changement de cycle est effectif par la validation des deux unités de valeur suivantes :

1/ Harmonie : épreuves d'audition et travaux d'écriture reprenant les éléments du programme d'acquisitions.

2/Instrument : prestation collective publique permettant d'évaluer 3 grandes compétences :

- les capacités techniques individuelles
- la capacité à jouer ensemble
- la créativité

Cette épreuve se déroule devant un jury extérieur invité.

La validation des modules complémentaires est contrôlée et intégrée à l'évaluation.

La validation des unités de valeur et des modules permet d'obtenir le **Brevet d'Etudes Musicales Jazz**.

LE 2^{EME} CYCLE « JAZZ »

Il a une durée moyenne de **2 ans**. Sauf cas de force majeure, la durée totale dans le cycle ne peut excéder **3 ans**.

Contenu

2c1 Jazz et 2c2 Jazz Instrument 1h/semaine	Arrangement 1h30/semaine	Combo Jazz 1h30/semaine	Modules complémentaires à valider sur le cycle.	Productions publiques
---	-----------------------------	----------------------------	---	-----------------------

Accès

Les élèves ayant suivi et validé le 1^{er} cycle cursus « Jazz » au Conservatoire peuvent accéder au 2^{ème} cycle « Jazz » et sont prioritaires.

Les nouveaux élèves présentant un niveau musical suffisant peuvent intégrer le 2^{ème} cycle « Jazz » sans examen d'entrée, dans la limite des places disponibles.

Le Conservatoire se réserve la possibilité d'effectuer un bilan de connaissances afin de vérifier la concordance des acquisitions réelles de l'élève avec le niveau requis.

Dans tous les cas et avant d'être admis en cursus jazz, les élèves passent un entretien de motivation avec le coordinateur du département jazz.

Evaluation

EN COURS DE CYCLE :

- **Arrangement** : 2 travaux à réaliser par an
- **Instrument** : évaluation continue
- **Pratique collective** : évaluation interne d'une prestation publique en petite formation.

EN FIN DE CYCLE :

La fin de cycle est effective par la validation des deux unités de valeur suivantes :

1/ Arrangement : travaux d'harmonisation, réalisation et enregistrement d'un arrangement.

2/ Instrument : prestation collective publique permettant d'évaluer trois grandes compétences :

- les capacités techniques individuelles
- la capacité à jouer ensemble
- la créativité

Cette épreuve se déroule devant un jury extérieur invité.

La validation des modules complémentaires est contrôlée et intégrée à l'évaluation.

La validation des deux unités de valeur et des modules complémentaires permet d'obtenir le **Certificat d'Etudes Musicales Jazz**

LE CENTRE DE PRATIQUE ARTISTIQUE

Ce cursus s'adresse aux adolescents et adultes qui souhaitent débiter ou reprendre une pratique musicale antérieure.

Il s'adresse également aux personnes souhaitant participer à un projet collectif proposé par le Conservatoire sans s'engager pour la totalité de l'année.

Le parcours de l'élève est organisé en périodes de **2 ans**.

Le C.P.A est caractérisé par la possibilité d'individualiser chaque parcours, à travers une ou plusieurs **activités collectives**, associées ou non à une **pratique instrumentale individuelle**.

Par « activité collective » s'entendent aussi bien les apprentissages théoriques ou de culture musicale que les ensembles instrumentaux ou vocaux proposés dans les options⁶.

Chaque parcours est formalisé par un contrat passé avec le Conservatoire, précisant les objectifs d'apprentissage et de pratique musicale à court et moyen terme ainsi que les moyens à mettre en œuvre pour les atteindre.

Sauf dérogation dans le cadre d'un projet spécifique, la pratique instrumentale individuelle sans activité collective n'est pas autorisée. Néanmoins, la participation régulière à une activité collective extérieure encadrée est validée sur présentation d'une attestation.

Accès

La limite d'âge inférieure pour intégrer le Centre de Pratique Artistique est fixée à 15 ans. Les personnes résidant sur la communauté d'agglomération sont prioritaires.

LE 1^{ER} CYCLE CPA : « INITIATION »

Accès

Il s'adresse aux personnes débutantes. Il se déroule en **2 ans**, non renouvelable.

1c1 CPA et 1c2 CPA Orchestre ou chœur ou option 1à2h/semaine	Instrument 30mn/semaine	Productions publiques
---	----------------------------	--------------------------

Evaluation

Un bilan est effectué en fin de période, portant sur le déroulement des apprentissages et sur la pertinence des objectifs et modalités contenues dans le contrat qui s'achève.

Sur la base de ce bilan, un nouveau contrat est formalisé courant septembre, fixant de nouveaux objectifs et précisant les enseignements individuels et collectifs nécessaires.

Sur demande d'un enseignant, de l'élève ou de la direction du Conservatoire, un bilan peut être fait dès la fin de la 1^{ère} année de la période. Ce bilan peut donner lieu à un amendement du contrat pour la 2^{ème} année de la période.

⁶ Cf. Livret « Activités et fonctionnement »

LE 2EME CYCLE CPA : « APPROFONDISSEMENT »

Il se déroule en **2 ans**, renouvelable une fois.

Accès

Peuvent accéder au 2^{ème} cycle CPA :

- les élèves ayant suivis le 1^{er} cycle CPA. Ils sont prioritaires. Ils peuvent effectuer 2 périodes de 2 ans.
- les élèves âgés de 15 ans issus du 1^{er} cycle traditionnel. Selon son parcours antérieur, l'élève pourra effectuer une ou deux périodes dans le cycle.

Les élèves extérieurs ayant un niveau équivalent à 2 ou 4 ans de pratique instrumentale peuvent accéder au 2^{ème} cycle CPA selon les places disponibles. Les personnes résidant sur la Communauté d'agglomération sont prioritaires.

Contenu

2c1 CPA et 2c2 CPA (éventuellement 2c3 et 2c4) Orchestre ou chœur ou option 1à2h/semaine	Instrument 30 ou 45 mn/semaine	Productions publiques
---	-----------------------------------	--------------------------

Evaluation et renouvellement de période

Un bilan est effectué en fin de période, portant sur le déroulement des apprentissages et sur la pertinence des objectifs et modalités contenues dans le contrat qui s'achève.

Sur la base de ce bilan, un nouveau contrat est formalisé, fixant de nouveaux objectifs et précisant les enseignements individuels et collectifs nécessaires.

Sur demande d'un enseignant, de l'élève ou de la direction du Conservatoire, un bilan peut être fait dès la fin de la 1^{ère} année de la période. Ce bilan peut donner lieu à un amendement du contrat pour la 2^{ème} année de la période.

LE 3EME CYCLE CPA : « PERFECTIONNEMENT »

Il se déroule en **2 ans**, renouvelable une fois.

Accès

Peuvent accéder au 3^{ème} cycle CPA :

- les élèves ayant suivis le 2^{ème} cycle CPA . Ils sont prioritaires. Ils peuvent effectuer 2 périodes de 2 ans.
- les élèves âgés de 15 ans issus du 2^{ème} cycle « Projet d'élève » ou « Instrumental ». Selon son parcours antérieur, l'élève pourra effectuer une ou deux périodes dans le cycle.

Les élèves extérieurs ayant un niveau équivalent à 6 ou 8 ans de pratique instrumental peuvent accéder au 3^{ème} cycle CPA selon les places disponibles. Les personnes résidant sur la Communauté d'agglomération sont prioritaires.

Contenu

3c1 CPA et 3c2 CPA (éventuellement 3c3 et 3c4) Orchestre ou chœur ou option 1à2h/semaine	Instrument 30 ou 45 mn/semaine	Productions publiques
---	-----------------------------------	--------------------------

Evaluation et renouvellement

Un bilan est effectué en fin de période, portant sur le déroulement des apprentissages et sur la pertinence des objectifs et modalités contenues dans le contrat qui s'achève.

Sur la base de ce bilan, un nouveau contrat est formalisé, fixant de nouveaux objectifs et précisant les enseignements individuels et collectifs nécessaires.

Sur demande d'un enseignant, de l'élève ou de la direction du Conservatoire, un bilan peut être fait dès la fin de la 1^{ère} année de la période. Ce bilan peut donner lieu à un amendement du contrat pour la 2^{ème} année de la période.

Dispositions diverses

Lorsque l'élève a épuisé tous ses droits à cours individuel, il peut poursuivre en activité collective seule.

S'il souhaite poursuivre en instrument, il ne sera pas prioritaire, quel que soit son lieu de résidence.